

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 56****30 janvier 1996****SOMMAIRE**

|  |            |   |            |
|--|------------|---|------------|
| (The) Aetna International Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg .....                               | page 2647  | Hypraholding S.A., Luxembourg .....   | 2677       |
| Aice, S.à r.l., Luxembourg .....   | 2653       | Idel S.A., Luxembourg .....   | 2683       |
| Alpha Holding Company S.A., Luxembourg .....   | 2688       | International Venture Capital Partners (IVCP) S.A. Holding, Luxembourg .....                            | 2683       |
| Bali S.A., Luxembourg .....  | 2684       | Intersab S.A.H., Luxembourg .....   | 2676       |
| Barfi S.A., Luxembourg .....   | 2684       | Kenti S.A., Luxembourg .....  | 2686       |
| Beck Holdings S.A., Luxembourg .....   | 2687       | Laver S.A., Luxembourg .....  | 2684       |
| Bocampton International Holding S.A., Luxembg ..   | 2654       | Leesch Frères S.A., Bertrange .....   | 2677       |
| Catana Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..  | 2683       | Luisa Spagnoli International S.A., Luxembourg ...   | 2659       |
| Clim Invest S.A., Luxembourg .....   | 2687       | Multipartners S.A., Luxembourg .....  | 2683       |
| Compagnie Financière et Commerciale du Parc S.A., Luxembourg .....                             | 2656, 2657 | (The) New World Income Trust .....  | 2682       |
| Coparef S.A., Luxembourg .....   | 2658       | Norheagle Holding S.A., Luxembourg .....  | 2686       |
| Coparrinal S.A., Luxembourg .....  | 2688       | Nostras S.A., Luxembourg .....  | 2665       |
| Cotignac S.A., Luxembourg .....  | 2687       | Novalis Holding S.A., Luxembourg .....  | 2684       |
| C.T.T.L., Centre de Télécommunications et Téléinformatiques Luxembourgeois S.A., Luxembourg .. | 2654       | Pralux S.A., Luxembourg .....   | 2642       |
| Danegil, S.à r.l., Luxembourg .....  | 2655, 2656 | Profidec, S.à r.l., Luxembourg .....  | 2642, 2643 |
| (Den) Danske Bank International S.A., Luxembourg ..  | 2658       | Quadriga Holdings S.A., Luxembourg .....  | 2643       |
| Dimex S.A., Bertrange .....  | 2659       | Reimecher Supermaart S.A., Remich .....   | 2643       |
| Dofinex Holding S.A., Luxembourg .....   | 2660       | Resuma S.A., Koerich/Windhof .....  | 2643       |
| Efficace S.A., Luxembourg .....  | 2686       | Rochelux S.A., Luxembourg .....   | 2644       |
| Egoholding S.A., Luxembourg .....  | 2685       | Sabap International Holding S.A., Luxembourg ..   | 2644       |
| Elderberry Properties S.A., Luxembourg .....   | 2660       | Sacramento Resources S.A., Luxembourg .....   | 2644       |
| (The) Emerging Markets Brewery Fund, Sicav, Luxembourg .....                                   | 2644       | S.A.O. S.A., Luxembourg .....   | 2645       |
| Envoy Holding S.A., Luxembourg .....   | 2660       | Service Request S.A., Tétange .....   | 2668       |
| Eurogas S.A., Luxembourg .....   | 2661       | Shai Holding S.A., Bertrange .....  | 2645       |
| Euro Investment S.A. ....  | 2662       | Shantar Holding S.A., Luxembourg .....  | 2645       |
| European Automotive Investment Company S.A., Luxembourg .....                                  | 2661       | Sibrac Holding S.A., Luxembourg .....   | 2645       |
| European Finance Corporation S.A., Luxembourg ..   | 2662       | Sobelux S.A., Luxembourg .....  | 2645       |
| European Invest Holding S.A. ....  | 2663       | Socalux S.A., Luxembourg .....  | 2646       |
| Europtima S.A., Luxembourg .....   | 2661       | Société Anonyme Maloupic, Luxembourg .....  | 2646       |
| Felton S.A., Soparfi, Luxembourg .....   | 2663       | Société Européenne pour la Communication S.A., Bertrange .....  | 2647       |
| Fiacre Holding S.A., Luxembourg .....  | 2663       | Société Financière des Plastiques S.A., Luxembg ..  | 2647       |
| Finalbano S.A., Luxembourg .....   | 2662       | Socoma S.A., Foetz .....  | 2646       |
| Financière et Immobilière S.A., Luxembourg ....  | 2662       | Sok S.A., Luxembourg .....  | 2673       |
| Fin Soft Holding S.A., Luxembourg .....  | 2688       | STG, S.A. des Services Techniques et Généraux, Foetz .....  | 2646       |
| Flanders Film S.A., Luxembourg .....   | 2654       | Sulam S.A., Luxembourg .....  | 2670       |
| Fondaco S.A., Luxembourg .....   | 2663       | Sun Market Holding S.A., Luxembourg .....   | 2646       |
| Fundus Holding S.A., Luxembourg .....  | 2664       | Tablar International S.A., Luxembourg .....   | 2685       |
| Fyfe Business Center, S.à r.l., Luxembourg .....   | 2663       | TRAHO S.A., Société pour l'Etude et le Développement de Travaux Publics, Luxembourg .....               | 2654       |
| Galux S.A.H., Luxembourg .....   | 2657       | Tricos S.A., Luxembourg .....   | 2685       |
| Gestivalmo S.A.H., Luxembourg .....  | 2664       | Trinidad AG, Luxemburg .....  | 2682       |
| Globe Sales Management & Rentals, S.à r.l., Diekirch   | 2664       | UBS (Lux) Portfolio Invest Fixed Income, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, Luxembourg ..... | 2681, 2682 |
| Globex, S.à r.l., Luxembourg .....   | 2676       | UMZ-Umweltmanagement Zens, GmbH, Betzdorf-Muertendall .....   | 2680       |
| Grax Trading S.A., Luxembourg .....  | 2667       | Unalux S.A., Luxembourg .....   | 2678       |
| Hanovarian Investment Holdings S.A., Luxembourg ..   | 2676       | Vianta S.A., Luxembourg .....   | 2686       |
| Hokkaido S.A., Luxembourg .....  | 2677       | W.K.L. International S.A., Luxembourg .....   | 2685       |
| Houston Research S.A., Luxembourg .....  | 2687       |   |            |
| HSL, Hannover Services Luxembourg S.A., Luxbg  | 2664       |   |            |

**PRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 8.324.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

PRALUX S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

(40006/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**PRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 8.324.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 3 avril 1995*

– Le mandat d'Administrateur de Messieurs Jeannot Schmit, employé privé, Luxembourg, et Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, Howald est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

– Monsieur Guy Lammar, employé privé, Itzig, est nommé en tant que nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001 en remplacement de M. Jean Heinz, employé privé, Bertrange qui ne se présente plus aux suffrages.

– Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme établie à Luxembourg, 11, rue Aldringen, est reconduit pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Certifié sincère et conforme

PRALUX S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40007/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**PROFIDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 20.369.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HOMEFIELD S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par deux de ses administrateurs:

– Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange,

– Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Emile Kraemer, diplômé HEC Paris, demeurant à Luxembourg.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

1. Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PROFIDEC, S.à r.l., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

2. Que la société PROFIDEC, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 20.369, a été constituée sous la dénomination sociale de PROFERTEC, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1983, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 126 du 16 mai 1983 et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 135 du 29 mars 1993 et en date du 31 octobre 1995, en voie de publication.

3. Que le capital social est fixé à un million de francs (1.000.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

4. Que Monsieur Emile Kraemer, préqualifié, cède et transporte par les présentes, cinq (5) parts sociales de ladite société pour le prix de cinquante mille francs (50.000,- LUF) à Monsieur Valerio Ragazzoni, préqualifié, ici présent et ce acceptant.

Le cessionnaire préqualifié sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et il est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de la cession avant les présentes, ce dont quittance.

Tous les associés déclarent consentir à cette cession de parts et l'accepter au nom de la société.

5. Suite à la prédite cession de parts, la répartition des parts sociales figurant à l'article 5 des statuts est la suivante:  
«Les parts sociales sont réparties comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- HOMEFIELD S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, quatre-vingt-quinze parts sociales . . . . . | 95  |
| 2.- Monsieur Valerio Ragazzoni, comptable indépendant, demeurant à Bertrange, cinq parts sociales . . . . .           | 5   |
| Total: cent parts sociales . . . . .  | 100 |

6. Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier l'objet de la société et de donner par conséquent à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'édition d'oeuvres audiovisuelles et l'organisation de concerts.

Elle pourra également exécuter des travaux administratifs et effectuer tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et autres qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans d'autres pays.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Kraemer, V. Ragazzoni, A. Scherer, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

P. Frieders.

(40011/212/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**PROFIDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

P. Frieders.

(40012/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**QUADRIGA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.467.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(40013/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**REIMECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Remich.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Signature.

(40016/539/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**RESUMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Koerich/Windhof.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Signature.

(40017/539/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**ROCHELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.011.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(40018/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SABAP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 27.959.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

(40019/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SACRAMENTO RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.180.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

*Pour la société*  
*Signature*

(40020/608/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SACRAMENTO RESOURCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.180.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 novembre 1995*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les mandats de Maître Alex Schmitt, de Madame Corinne Philippe et de Madame Chantal Keereman en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1993.

Luxembourg, le 9 novembre 1995.

*Pour la société*  
*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(40021/608/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.170.

*Resolution taken at the Extraordinary General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 20 November, 1995*

Mr James B. Rogers is elected as additional Director of the Sicav until the Annual General Meeting of 26 April, 1996.

*Certified true copy*

*For THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND*

*A. Schmit*

*Secretary*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(40052/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**S.A.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 28.821.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(40024/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SHAI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN & CO.

Société civile

Signature

(40025/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SHANTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.624.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

## UTILISATION DES RESULTATS

|                          |       |         |           |
|--------------------------|-------|---------|-----------|
| – perte reportée         | ..... | CAD (-) | 2.648,65  |
| – bénéfice de l'exercice | ..... | CAD (+) | 43.572,32 |
| – réserve légale         | ..... | CAD (-) | 2.046,18  |
| – dividende 1994         | ..... | CAD (-) | 38.000,00 |
| – à nouveau              | ..... | CAD (+) | 877,49    |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(40026/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SOBELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 19.734.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

SOBELUX S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40028/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SIBRAC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 10.207.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(40027/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SOCALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen  
R. C. Luxembourg B 39.683.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

SOCALUX S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

(40029/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SOCIETE ANONYME MALOUPIC, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 6.313.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

SOCIETE ANONYME MALOUPIC

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

(40030/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**STG S.A. DES SERVICES TECHNIQUES ET GENERAUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz.  
R. C. Luxembourg B 48.146.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Signature.

(40031/552/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SOCOMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz.  
R. C. Luxembourg B 5.671.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Signature.

(40039/552/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SUN MARKET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.780.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1995*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Heinz Vogel au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcus Hartmann, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Heinz Vogel viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1997.

D'autre part, l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux Comptes. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur Norbert Lang, employé privé, demeurant à Bertrange, est nommé au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Norbert Lang viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(40043/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SOCIETE EUROPEENNE POUR LA COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 46.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 décembre 1995.

*Pour la société*  
ARTHUR ANDERSEN & CO.  
Société civile  
Signature

(40032/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.031.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 1995.

*Pour SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A.*  
J.-R. Bartolini M. Mommaerts  
*Administrateur Administrateur*

(40033/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.031.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mai 1995*

Le mandat d'Administrateur de Mme Gunhilde Van Gorp, de Messieurs Théodoros Roussis, Marc Mommaerts et Jean-Robert Bartolini et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

*Pour extrait sincère et conforme*  
*Pour SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A.*  
J.-R. Bartolini M. Mommaerts  
*Administrateur Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(40034/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 47, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the second day of January.

Before Us, Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND, a société d'investissement à capital variable having its registered office in 47, boulevard Royal, Luxembourg (the «Company»), incorporated on 25th February, 1988 as published on 8th April, 1988 in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and the Articles of which were amended on 21st March, 1988, 19th December, 1988, 12th October, 1989, 9th April, 1991 and 16th April, 1993 as published on 4th June, 1988, 14th April, 1989, 5th December, 1989, 31st May, 1991 and 1st June, 1993 in the Mémorial.

The meeting was presided over by Mr David William Evans, Managing Director, residing in 14, Badgers Wood, Farnham Common, Slough, Buckinghamshire, SL2 3HH, (UK),

who appointed as secretary, Miss Petra Ries, domiciliary agent, residing in Echterbacherbrück (G).

The meeting elected as scrutineer, Miss Anne Briot, manager domiciliary, residing in Junglinster.

The Chairman requested the notary to record that:

I. Convening notices to registered shareholders have been sent by registered mail to each of the registered shareholders on 12th December, 1995. The meeting is therefore regularly convened.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of the Company's articles of incorporation comprising the following changes:

a) Amendment of Article 12, so as to replace the 21 days prior notice period for the convening of registered shareholders to a shareholders' meeting by an 8 days prior notice, being the period required under Luxembourg law.

b) Amendment of Article 27:

(i) to provide for the declaration by the Board of Directors of daily dividends payable monthly in the case of the Reserve Funds, annual dividends in the case of the Regional Equity and the Specialist Funds and quarterly dividends in the case of Bond Funds;

(ii) to insert a provision as to the period during which a shareholder is entitled to dividends; and

(iii) to provide for the automatic reinvestment of dividends unless shareholders have specifically elected to receive dividends in cash.

Art. 27 shall read as follows:

«The Shareholders shall in a special class meeting determine how the annual net investment income shall be disposed of provided that:

- at least 85 % of the net investment income attributable to each class of shares shall be distributed to the holders of such class of shares irrespective of any realised and unrealised capital gains or losses;

- dividends may be declared and distributed by the directors of the Company annually in the case of the Regional Equity and the Specialist Funds, quarterly in the case of the Bond Funds and declared daily and payable monthly in the case of the Reserve Funds, provided that the directors of the Company may increase or decrease the frequency of dividend payments at their discretion; to this effect the board of directors is vested with the largest powers to declare and pay out dividends during the corporate year and to fix the place, time and frequency of such dividends; dividends so distributed by the directors of the Company are to be considered as final.

Dividend payments will be made at the relevant payment date to be determined by the directors to the holders of shares in the case of the Regional Equity Funds, the Specialist Funds and the Bond Funds to the shareholders registered in the share register at the dividend record date notwithstanding a transfer, switch or redemption of those shares prior to the corresponding dividend payment date and in the case of the Reserve Funds shareholders will be entitled to dividends declared from the date of settlement of the issue price and up to but not including the redemption or transfer date.

All monies realised on the sale or other realisation of any capital assets in excess of book value and all other monies in the nature of accretion to capital may not be distributed by way of dividend.

Dividends may further, in respect of any category of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such category and which, in such event, will in respect of such category, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

The dividends will automatically be reinvested in additional shares of the same category in the relevant class, unless the shareholder has specifically elected to receive such dividends in cash.

Dividends paid in cash will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividends into the currency of their payment.»

c) Amendment of Article 26 to provide that a copy of the annual accounts will be published not less than 15 days before the Annual General Meeting. The annual accounts will be sent to registered shareholders together with the notice of the Annual General Meeting not less than 8 days prior to each Annual General Meeting.

d) Amendment of Articles 5, 11 and 21 to clarify the following:

- Art. 5, last paragraph, to replace «by a simple majority of the holders of the relevant Shares» by «by a simple majority of the votes of the holders of the relevant Shares»;

- Art. 11, third paragraph, to replace «by a simple majority of those present and voting» by «by a simple majority of the votes of those present or represented and voting»;

- Art. 11, fourth paragraph, to replace «by a majority of two thirds of these present» by «by a majority of two thirds of the votes of those present or represented»;

- Art. 21, penultimate paragraph, sixth line to read «at the simple majority of the votes of the shareholders present or represented».

e) Determination of an effective date for the amendment of the articles of incorporation.

2. Amendment of Article 28 so as to delete the 6th paragraph providing for a maximum aggregate fee payable to the Administrator or any Investment Manager.

3. Decision

- to split each share of the Deutschmark Liquid Reserve Portfolio into such number of shares (including fractions up to 1,000th of a share) as necessary to result in a net asset value per share of 1.- DEM,

- to split each share of the US dollar Liquid Reserve Portfolio into such number of shares (including fractions up to 1,000th of a share) as necessary to result in a net asset value per share of 1.- USD,

- to split each share of the Sterling Liquid Reserve Fund into such number of shares (including fractions of up to 1,000th of a share) as necessary to result in a net asset value per share of 1.- GBP,

- to split each share of the Yen Liquid Reserve Fund into such number of shares (including fractions of up to 1,000th of a share) as necessary to result in a net asset value per share of 100.- Yen,

and consequent allocation of such number of shares to the relevant Shareholders of the Liquid Reserve Funds on 2nd January, 1996 on the basis of the net asset values per share prevailing on 2nd January, 1996.

4. Miscellaneous.

III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are registered in an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes and be registered with this deed.

IV. It appears from the said attendance list that 17,310,191 shares of the Company are present or represented at the meeting. In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached at the first meeting held on 12th December, 1995, the shareholders may validly decide on item 1 of the agenda without quorum.

The shares enclosed with the deed signed on the 12th of December, 1995 retain their validity and have been taken into consideration in regard of the number of shares indicated hereafter.

For the purpose of item 2 of the agenda it appears that 850,319 shares are present or represented.

The Chairman then declared that for the purpose of item 3 of the agenda it appears that 82,569 shares of the Liquid Reserve Funds and 767,750 of all the other Funds are present or represented.

The meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of its agenda.

The chairman then recalled to the shareholders and the proxy holders the wording proposed by the board of directors of the Company to amend the Articles of Incorporation which has been made available to the shareholders before the meeting and which was again tabled at the meeting.

The shareholders then considered the revised proposals and

*First resolution*

Resolved to amend the Company's articles of incorporation comprising the following changes:

a) Resolved to amend Article 12 so as to replace the 21 days prior notice period for the convening of registered shareholders to a shareholders' meeting by an 8 days prior notice, being the period required under Luxembourg law.

b) Resolved to amend Article 27:

(i) to provide for the declaration by the Board of Directors of daily dividends payable monthly in the case of the Reserve Funds, annual dividends in the case of the Regional Equity and the Specialist Funds and quarterly dividends in the case of Bond Funds;

(ii) to insert a provision as to the period during which a shareholder is entitled to dividends; and

(iii) to provide for the automatic reinvestment of dividends unless shareholders have specifically elected to receive dividends in cash.

Art. 27 shall read as follows:

«The Shareholders shall in a special class meeting determine how the annual net investment income shall be disposed of provided that:

- at least 85 % of the net investment income attributable to each class of shares shall be distributed to the holders of such class of shares irrespective of any realised and unrealised capital gains or losses;

- dividends may be declared and distributed by the directors of the Company annually in the case of the Regional Equity and the Specialist Funds, quarterly in the case of the Bond Funds and declared daily and payable monthly in the case of the Reserve Funds, provided that the directors of the Company may increase or decrease the frequency of dividend payments at their discretion; to this effect the board of directors is vested with the largest powers to declare and pay out dividends during the corporate year and to fix the place, time and frequency of such dividends; dividends so distributed by the directors of the Company are to be considered as final.

Dividend payments will be made at the relevant payment date to be determined by the directors to the holders of shares in the case of the Regional Equity Funds, the Specialist Funds and the Bond Funds being the shareholders registered in the share register at the dividend record date notwithstanding a transfer, switch or redemption of those shares prior to the corresponding dividend payment date and in the case of the Reserve Funds being the shareholders who will be entitled to dividends declared from the date of settlement of the issue price and up to but not including the redemption or transfer date.

All monies realised on the sale or other realisation of any capital assets in excess of book value and all other monies in the nature of accretion to capital may not be distributed by way of dividend.

Dividends may further, in respect of any category of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such category and which, in such event, will in respect of such category, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

The dividends will automatically be reinvested in additional shares of the same category in the relevant class, unless the shareholder has specifically elected to receive such dividends in cash.

Dividends paid in cash will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividends into the currency of their payment.»

c) Resolved to amend Article 26 to provide that a copy of the annual accounts will be published not less than 15 days before the Annual General Meeting. The annual accounts will be sent to registered shareholders together with the notice of the Annual General Meeting not less than 8 days prior to each Annual General Meeting.

d) Resolved to amend Articles 5, 11 and 21 to clarify the following:

- in Article 5, last paragraph, the words «by a simple majority of the holders of the relevant Shares» are replaced by the words «by a simple majority of the votes of the holders of the relevant Shares»;

- in Article 11, third paragraph, the words «by a simple majority of those present and voting» are replaced by the words «by a simple majority of the votes of those present or represented and voting»;

- in Article 11, fourth paragraph, the words «by a majority of two thirds of these present» are replaced by the words «by a majority of two thirds of the votes of those present or represented»;

- in Article 21, penultimate paragraph, the words «at a simple majority of the shareholders present or represented» are replaced by the words «at the simple majority of the votes of the shareholders present or represented».

e) Resolved that the above amendments become effective on second January, 1996.

The Resolution was adopted by 17,306,208 shares voting in favour.

*Second resolution*

Resolved to amend Article 28 so as to delete the 6th paragraph providing for a maximum aggregate fee payable to the Administrator or any Investment Manager.

The Resolution was adopted by 834,070 shares voting in favour.

*Third resolution*

Resolved:

- to split each share of the Deutschmark Liquid Reserve Portfolio into such number of shares (including fractions up to 1,000th of a share) as necessary to result in a net asset value per share of 1.- DEM;

- to split each share of the US dollar Liquid Reserve Portfolio into such number of shares (including fractions up to 1,000th of a share) as necessary to result in a net asset value per share of 1.- USD;

- to split each share of the Sterling Liquid Reserve Fund into such number of shares (including fractions of up to 1,000th of a share) as necessary to result in a net asset value per share of 1.- GBP; and

- to split each share of the Yen Liquid Reserve Fund into such number of shares (including fractions of up to 1,000th of a share) as necessary to result in a net asset value per share of 100.- Yen; and

- to allocate as a consequence hereof such number of shares to the relevant Shareholders of the Liquid Reserve Funds on 2nd January, 1996 on the basis of the net asset values per share prevailing on 2nd January, 1996,

and to delegate the necessary powers to the board of directors to do whatever necessary to implement this resolution.

The Resolution was adopted for the Liquid Reserve Funds by 82,569 shares voting in favour for the Growth Funds, Income Funds and Income and Growth Funds by 767,750 shares voting in favour.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed.

*Evaluation of costs*

The above-named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one hundred and fifty thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that at the request of the above persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any difference between the English and the French texts, the English text will be binding.

In faith of which, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social 47, boulevard Royal, Luxembourg (la «Société»), constituée le 25 février 1988, dont les statuts ont été publiés le 8 avril 1988 dans le Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés les 21 mars 1988, 19 décembre 1988, 12 octobre 1989, 9 avril 1991 et 16 avril 1993 selon publications au Mémorial des 4 juin 1988, 14 avril 1989, 5 décembre 1989, 31 mai 1991 et 1<sup>er</sup> juin 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur David William Evans, Managing Director, demeurant à 14, Badgers Wood, Farnham Common, Slough, Buckinghamshire, SL2 3HH (UK),

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Petra Ries, domiciliary agent, demeurant à Echternacherbruck (G).

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Anne Briot, manager domiciliary, demeurant à Junglinster. Monsieur le président demande au notaire d'acter que:

I. Des convocations ont été adressées par lettres recommandées aux actionnaires figurant sur le registre des actionnaires le 12 décembre 1995. L'assemblée est dès lors régulièrement convoquée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des statuts de la société comprenant les changements suivants:

a) Modification de l'article 12, afin de remplacer le délai de convocation de 21 jours aux actionnaires nominatifs pour assister à une assemblée générale des actionnaires par un délai de convocation de 8 jours, soit le délai minimum prévu par le droit luxembourgeois.

b) Modification de l'article 27:

(i) pour permettre au conseil d'administration de déclarer quotidiennement des dividendes payables mensuellement dans le cas des Reserve Funds, de déclarer des dividendes une fois par an dans le cas des Regional Equity et Specialist Funds et de déclarer des dividendes une fois par trimestre dans le cas des Bond Funds;

(ii) pour insérer une disposition concernant la période durant laquelle un actionnaire bénéficie des dividendes; et,

(iii) pour prévoir le réinvestissement automatique des dividendes sauf si les actionnaires ont choisi explicitement de recevoir des dividendes au comptant.

L'article 27 aura dorénavant la teneur suivante:

«Les actionnaires décideront au cours d'une assemblée par classe d'actions de l'affectation du revenu annuel net des investissements pour autant que:

- au moins 85 % du revenu net des investissements attribuable à chaque classe d'actions soit distribué aux actionnaires de cette classe d'actions indépendamment des plus-values ou moins-values réalisées ou non-réalisées;
- des dividendes puissent être déclarés et distribués par les administrateurs de la Société une fois par an dans le cas des Regional Equity et Specialist Funds, une fois par trimestre dans le cas des Bond Funds et quotidiennement tout en étant payables mensuellement dans le cas des Reserve Funds, sous réserve que les administrateurs de la Société puissent augmenter ou diminuer la fréquence des paiements de dividendes de manière discrétionnaire; à ces fins, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour déclarer et payer des dividendes durant l'exercice social et pour fixer le lieu, le moment et la fréquence de tels dividendes; les dividendes ainsi distribués par les administrateurs de la Société seront considérés comme définitifs.

Les paiements de dividendes seront effectués à la date de paiement arrêtée par les administrateurs, dans le cas des Regional Equity Funds, des Specialist Funds et des Bond Funds, aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires à la date arrêtée par le conseil, à laquelle il faut avoir été en possession d'une action pour toucher le dividende notwithstanding tout transfert, échange ou rachat de ces actions avant la date arrêtée pour le paiement du dividende et dans le cas des Reserve Funds, les actionnaires bénéficieront des dividendes déclarés à partir de la date de règlement du prix d'émission et ce jusqu'à la date de rachat ou de transfert, cette date non comprise.

Toutes les sommes obtenues lors de la vente ou de toute autre réalisation d'actifs excédant la valeur comptable et toutes les autres sommes de nature à accroître les actifs ne peuvent être distribuées sous forme d'un dividende.

Les dividendes peuvent en outre, relativement à chaque catégorie d'actions, comprendre une contribution prélevée sur un compte d'égalisation qui peut être maintenu pour chacune de ces catégories et qui, dans un tel cas, sera, par rapport à chaque catégorie, crédité au moment de l'émission d'actions et débité au moment du rachat d'actions d'un montant calculé par rapport à l'accroissement de revenus attribuables à ces actions.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans l'acquisition d'actions supplémentaires de la même catégorie dans la classe concernée, sauf si l'actionnaire a opté explicitement pour recevoir des dividendes au comptant.

Les dividendes payés au comptant seront normalement payés dans la devise d'expression de la classe d'actions en question ou, dans des circonstances exceptionnelles, dans telle autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés en tels lieux et à tels moments fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut arrêter de manière définitive le taux de change applicable pour la conversion des dividendes dans la devise de leur paiement.»

c) Modification de l'article 26 pour prévoir qu'une copie des comptes annuels sera publiée 15 jours au moins avant l'assemblée générale annuelle. Les comptes annuels seront envoyés aux actionnaires en nom en même temps que l'avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle au moins 8 jours avant chaque assemblée générale annuelle.

d) Modification des articles 5, 11 et 21 afin de clarifier ce qui suit:

- à l'article 5, dernier paragraphe, remplacement des mots «à la majorité simple des actionnaires déterminés» par les mots «à la majorité simple des voix des actionnaires en question»;
- à l'article 11, troisième paragraphe, remplacement des mots «à la majorité simple des actionnaires présents et prenant part au vote» par les mots «à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et prenant part au vote»;
- à l'article 11, quatrième paragraphe, remplacement des mots «à la majorité des deux tiers de ceux qui sont présents» par les mots «à la majorité des deux tiers des voix de ceux qui sont présents ou représentés»;
- à l'article 21, avant-dernier paragraphe, sixième ligne afin d'y lire «à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés».

e) Détermination de la date d'entrée en vigueur des modifications des statuts.

2. Modification de l'article 28 afin de supprimer le sixième paragraphe prévoyant une commission totale maximale due au Gestionnaire ou à tout Gestionnaire en Investissement.

3. Décision:

- de diviser chaque action du Deutschmark Liquid Reserve Portfolio en un nombre d'actions comprenant des divisions jusqu'au millième d'action tel que nécessaire pour que la valeur nette d'inventaire de chaque action soit de 1,- DEM,
  - de diviser chaque action du US dollar Liquid Reserve Portfolio en un nombre d'actions comprenant des divisions jusqu'au millième d'action tel que nécessaire pour que la valeur nette de chaque action soit de 1,- USD,
  - de diviser chaque action du Sterling Liquid Reserve Fund en un nombre d'actions comprenant des divisions jusqu'au millième d'action tel que nécessaire pour que la valeur nette d'inventaire de chaque action soit de 1,- GBP,
  - de diviser chaque action du Yen Liquid Reserve Fund en un nombre d'actions comprenant des divisions jusqu'au millième d'actions tel que nécessaire pour que la valeur nette de chaque action soit de 100,- yens,
- et attribution consécutive de tel nombre d'actions aux actionnaires concernés des Liquid Reserve Funds le 2 janvier 1996 en fonction des valeurs nettes d'inventaire par action applicables au 2 janvier 1996.

4. Divers.

III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du Bureau; cette liste de présence et les procurations demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que 17.310.191 actions de la Société sont présentes ou représentées. En raison du fait que la présente assemblée a été convoquée pour la deuxième fois, à défaut de quorum lors d'une première assemblée tenue le 12 décembre 1995, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur le point 1 de l'ordre du jour même sans quorum.

Restent valables et ont été prises en considération pour le calcul du nombre des actions indiquées ci-dessous les procurations annexées à l'acte du 12 décembre 1995.

Monsieur le président déclare ensuite, pour les besoins du point 2 figurant à l'ordre du jour, que 850.319 actions sont présentes ou représentées.

Pour les besoins du point 3 figurant à l'ordre du jour, il apparaît que 82.569 actions du Liquid Reserve Funds et 767.750 actions des autres Fonds sont présentes ou représentées.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à son ordre du jour.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux actionnaires et aux mandataires des actionnaires représentés la formulation proposée par le Conseil d'administration de la Société pour la modification des statuts dans la forme qui a été soumise aux actionnaires avant l'assemblée et telle que soumise pour approbation à la présente assemblée.

Après avoir examiné le projet révisé, les actionnaires ont ensuite:

*Première résolution*

Décidé de modifier les statuts de la société en y apportant les changements suivants:

a) L'article 12 est modifié afin de remplacer le délai de convocation de 21 jours aux actionnaires nominatifs pour assister à une assemblée générale des actionnaires par un délai de convocation de 8 jours, soit le délai minimum prévu par le droit luxembourgeois.

b) L'article 27 est modifié:

(i) pour permettre au conseil d'administration de déclarer quotidiennement des dividendes payables mensuellement dans le cas des Reserve Funds, de déclarer des dividendes une fois par an dans le cas des Regional Equity et Specialist Funds et de déclarer des dividendes une fois par trimestre dans le cas des Bond Funds;

(ii) pour insérer une disposition concernant la période durant laquelle un actionnaire bénéficie des dividendes; et,

(iii) pour prévoir le réinvestissement automatique des dividendes sauf si les actionnaires ont choisi explicitement de recevoir des dividendes au comptant.

L'article 27 aura dorénavant la teneur suivante:

«Les actionnaires décideront au cours d'une assemblée par classe d'actions de l'affectation du revenu annuel net des investissements pour autant que:

- au moins 85 % du revenu net des investissements attribuable à chaque classe d'actions soit distribué aux actionnaires de cette classe d'actions indépendamment des plus-values ou moins-values réalisées ou non-réalisées;

- des dividendes puissent être déclarés et distribués par les administrateurs de la Société une fois par an dans le cas des Regional Equity et Specialist Funds, une fois par trimestre dans le cas des Bond Funds et quotidiennement tout en étant payables mensuellement dans le cas des Reserve Funds, sous réserve que les administrateurs de la Société puissent augmenter ou diminuer la fréquence des paiements de dividendes de manière discrétionnaire; à ces fins, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour déclarer et payer des dividendes durant l'exercice social et pour fixer le lieu, le moment et la fréquence de tels dividendes; les dividendes ainsi distribués par les administrateurs de la Société seront considérés comme définitifs.

Les paiements de dividendes seront effectués à la date de paiement arrêtée par les administrateurs, c'est-à-dire, dans le cas des Regional Equity Funds, des Specialist Funds et des Bond Funds, aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires à la date arrêtée par le conseil, à laquelle il faut avoir été en possession d'une action pour toucher le dividende nonobstant tout transfert, échange ou rachat de ces actions avant la date arrêtée pour le paiement du dividende et dans le cas des Reserve Funds, aux actionnaires qui bénéficieront des dividendes déclarés à partir de la date de règlement du prix d'émission et ce jusqu'à la date de rachat ou de transfert, cette date non comprise.

Toutes les sommes obtenues lors de la vente ou de toute autre réalisation par tout autre moyen d'actifs excédant la valeur comptable et toutes les autres sommes de nature à accroître les actifs ne peuvent être distribuées sous forme d'un dividende.

Les dividendes peuvent en outre, relativement à chaque catégorie d'actions, comprendre une contribution prélevée sur un compte d'égalisation qui peut être maintenu pour chacune de ces catégories et qui, dans un tel cas, sera, par rapport à chaque catégorie, crédité au moment de l'émission d'actions et débité au moment du rachat d'actions d'un montant calculé par rapport à l'accroissement de revenus attribuables à ces actions.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans l'acquisition d'actions supplémentaires de la même catégorie dans la classe concernée, sauf si l'actionnaire a opté explicitement pour recevoir des dividendes au comptant.

Les dividendes payés au comptant seront normalement payés dans la devise d'expression de la classe d'actions en question ou, dans des circonstances exceptionnelles, dans telle autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés en tels lieux et à tels moments fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut arrêter de manière définitive le taux de change applicable pour la conversion des dividendes dans la devise de leur paiement.»

c) L'article 26 est modifié pour prévoir qu'une copie des comptes annuels sera publiée 15 jours au moins avant l'assemblée générale annuelle. Les comptes annuels seront envoyés aux actionnaires en nom en même temps que l'avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle au moins 8 jours avant chaque assemblée générale annuelle.

d) Les articles 5, 11 et 21 sont modifiés de la manière suivante:

- à l'article 5, dernier paragraphe, les mots «à la majorité simple des actionnaires déterminés» sont remplacés par les mots «à la majorité simple des voix des actionnaires en question»;
  - à l'article 11, troisième paragraphe, les mots «à la majorité simple des actionnaires présents et prenant part au vote» sont remplacés par les mots «à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et prenant part au vote»;
  - à l'article 11, quatrième paragraphe, les mots «à la majorité des deux tiers de ceux qui sont présents» sont remplacés par les mots «à la majorité des deux tiers des voix de ceux qui sont présents ou représentés»;
  - à l'article 21, avant-dernier paragraphe, les mots «à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés» sont remplacés par les mots «à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés».
- e) Les modifications visées ci-dessus entreront en vigueur le 2 janvier 1996.  
Cette résolution a été adoptée par 17.306.208 actions en faveur.

*Deuxième résolution*

Décidé de modifier l'article 28 afin de supprimer le sixième paragraphe prévoyant une commission totale maximale due au Gestionnaire et à tout Gestionnaire en Investissement.  
Cette résolution a été adoptée par 834.070 actions en faveur.

*Troisième résolution*

Décidé:

- de diviser chaque action du Deutschmark Liquid Reserve Portfolio en un nombre d'actions comprenant des divisions jusqu'au millième d'action tel que nécessaire pour que la valeur nette d'inventaire de chaque action soit de 1,- DEM;
- de diviser chaque action du US dollar Liquid Reserve Portfolio en un nombre d'actions comprenant des divisions jusqu'au millième d'action tel que nécessaire pour que la valeur nette d'inventaire de chaque action soit de 1,- USD;
- de diviser chaque action du Sterling Liquid Reserve Fund en un nombre d'actions comprenant des divisions jusqu'au millième d'action tel que nécessaire pour que la valeur nette d'inventaire de chaque action soit de 1,- GBP; et
- de diviser chaque action du Yen Liquid Reserve Fund en un nombre d'actions comprenant des divisions jusqu'au millième d'actions tel que nécessaire pour que la valeur nette d'inventaire de chaque action soit de 100,- yens, et d'attribuer en conséquence un tel nombre d'actions aux actionnaires concernés des Liquid Reserve Funds le 2 janvier 1996 sur la base des valeurs nettes d'inventaire par action applicables au 2 janvier 1996, et de déléguer au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires afin d'entreprendre tout ce qui est nécessaire pour appliquer cette résolution.

Cette résolution a été adoptée par 82.569 actions des Liquid Reserve Funds en faveur et par 767.750 actions des Growth Funds, Income Funds et Income and Growth Funds en faveur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée après signature du présent procès-verbal.

*Estimation des frais*

Les comparants déclarent que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte, sont évalués à cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, le texte anglais faisant foi en cas de divergences entre la version anglaise et la version française.

Dont acte, fait et passé par Nous, notaire, soussigné, date qu'en tête.

Après lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. W. Evans, P. Ries, A. Briot, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 1996, vol. 398, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 janvier 1996.

E. Schroeder.

(01815/228/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 1996.

**AICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 30.530

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés qui s'est tenue à Luxembourg le 30 novembre 1995*

Les associés ont décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société de rue Astrid, 19, L-1143 Luxembourg au boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 75, L-1331 Luxembourg à partir du 15 décembre 1995.

Pour copie conforme  
M. Toussaint  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(39634/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1995.

**TRAHO S.A.,**  
**SOCIETE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE TRAVAUX PUBLICS S.A.,**  
**Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 4.555.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

UTILISATION DU BENEFICE

|                                    |     |     |                  |
|------------------------------------|-----|-----|------------------|
| - Bénéfice reporté . . . . .       | LUF | (+) | 1.781.947,-      |
| - Bénéfice de l'exercice . . . . . | LUF | (+) | 207.171,-        |
| - Dividende 1994 . . . . .         | LUF | (-) | 1.037.000,-      |
| - A nouveau . . . . .              | LUF | (+) | <u>952.118,-</u> |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(40057/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.  
 R. C. Luxembourg B 39.676.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires du 12 décembre 1995 est unanimement confirmé que BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A. a démissionné comme directeur de la société RURALIS S.A. avec effet immédiat, et

est unanimement confirmé que M. Jan A.J. Bout est nommé directeur en remplacement de BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

*Pour BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A.*  
**NATIONWIDE MANAGEMENT S.A**  
 Société Anonyme  
 J. A. J. Bout

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(40107/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

**C.T.T.L., CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET  
 TELEINFORMATIQUES LUXEMBOURGEOIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.  
 R. C. Luxembourg B 33.061.

Constituée en date du 1<sup>er</sup> février 1990 suivant acte passé par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 300 du 28 août 1990.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1994, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour C.T.T.L. S.A.*  
 Signature

(39918/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FLANDERS FILM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
 R. C. Luxembourg B 42.836.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

*Pour FLANDERS FILM S.A.*  
**BANQUE NAGELMACKERS 1747**  
**(LUXEMBOURG) S.A.**  
 Agent domiciliataire  
 Signatures

(39942/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**DANEGIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2665 Luxembourg, 19, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 45.480.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Madame Isabel Augusta Silva Calhordo Pereira, commerçante, épouse de Monsieur Francisco Batista Pereira, demeurant à Luxembourg, 23, rue du Cimetière;
2. - Mademoiselle Graca Maria Pereira Papel, gérante, demeurant à Luxembourg, 50, rue Demy Schlechter.

Ces comparantes ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Madame Isabel Augusta Silva Calhordo Pereira est la seule associée de la société à responsabilité limitée DANEGIL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 19, rue du Verger, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 19 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 605 du 22 décembre 1993, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 406 du 25 août 1995,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 45.480.

II. - Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (frs. 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, Madame Isabel Augusta Silva Calhordo Pereira, préqualifiée.

III. - Madame Isabel Augusta Silva Calhordo Pereira, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit toutes les cent (100) parts sociales de la société dont il s'agit à Mademoiselle Graca Maria Pereira Papel, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix global d'un franc (fr. 1,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV. - La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

V. - Madame Isabel Augusta Silva Calhordo Pereira, préqualifiée, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérante technique et administrative de la société.

VI. - Ensuite l'associée unique, Mademoiselle Graca Maria Pereira Papel préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (frs. 5.000,-) chacune.

Ces cent (100) parts sociales appartiennent à l'associée unique, Mademoiselle Graca Maria Pereira Papel, gérante, demeurant à Luxembourg, 50, rue Demy Schlechter.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'insérer entre les articles 12 et 13 un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

*Troisième résolution*

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 12 et 13, il est décidé que l'ancien article 13 sera renuméroté en article 14.

*Quatrième résolution*

L'associée unique accepte la démission de Madame Isabel Augusta Silva Calhordo Pereira, préqualifiée, de ses fonctions de gérante technique et administrative de ladite société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à ses fonctions de gérante technique et administrative est accordée à Madame Isabel Augusta Silva Calhordo Pereira.

*Cinquième résolution*

L'associée unique nomme gérante technique et administrative de la société, pour une durée indéterminée, Mademoiselle Graca Maria Pereira Papel, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la seule signature de sa gérante technique et administrative, Mademoiselle Graca Maria Pereira Papel, préqualifiée.

VII. - Mademoiselle Graca Maria Pereira Papel, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante technique et administrative de la société, déclare tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII. - Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente mille francs (frs. 30.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

IX. - Les comparantes élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elles connue aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: I.A. Silva Calhordo, G.M. Pereira Papel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 87S, fol. 51, case 9. - Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 décembre 1995.

T. Metzler.

(39919/222/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**DANEGIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2665 Luxembourg, 19, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 45.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 décembre 1995.

T. Metzler.

(39920/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.257.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A., constituée initialement sous la dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE DU PARC S.A. suivant acte du notaire soussigné en date du 14 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil C de l'année 1993, page 27421, et dont la dénomination a été changée en celle, actuelle, et les status modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 21 février 1994, publié au Mémorial C de l'année 1994, page 11049.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à Thionville, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Thierry Kraeminger, maître en sciences techniques comptables et financières, demeurant à Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Karl Guenard, maître en sciences économiques, demeurant à Thionville.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Approbation des comptes arrêtés au 31 octobre 1995.

2) Augmentation du capital social par incorporation de créances actionnaires de LUF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois à LUF 4.750.000,- (quatre millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois).

3) Renonciation d'un des actionnaires actuels à son droit de souscription préférentiel.

4) Divers.

Il résulte par ailleurs d'une liste de présence, renseignant les noms des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent, que l'intégralité des actions est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Cette liste de présence restera annexée aux présentes avec les procurations des actionnaires représentés.

L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude des énoncés ci-dessus, aborde son ordre du jour et prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve les comptes arrêtés au 31 octobre 1995 qui resteront annexés aux présentes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trois millions cinq cent mille francs (3.500.000,- frs) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs) à quatre millions sept cent

cinquante mille francs (4.750.000,- frs) par l'émission de trois mille cinq cents (3.500,-) actions nouvelles de mille francs (1.000,- frs) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, constatant la renonciation par l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles, Monsieur Jean-Pierre Monnerat, demeurant à Lausanne, actionnaire majoritaire.

Est ensuite intervenue Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf, agissant au nom et pour le compte de Monsieur Jean-Pierre Monnerat, prémentionné, aux termes d'une procuration sous seing privé en date du 23 novembre 1995 et qui restera annexée aux présentes:

Laquelle, agissant es qualités, a déclaré souscrire les trois mille cinq cents (3.500,-) actions nouvelles et les libérer par renonciation à une créance certaine, liquide et exigible, existant au profit de son mandant et à charge de la société, et transformation de celle-ci à due concurrence en participation équivalente dans le capital de la société.

L'accord du mandant à cette transformation de sa créance restera annexé aux présentes.

L'assemblée prend également connaissance du rapport dressé par le Réviseur d'Entreprises REVILUX S.A. en date du 23 novembre 1995 au sujet de cette augmentation de capital et qui conclut comme suit:

*«Conclusions*

En conclusion de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous estimons que les créances de LUF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois) appelées à être converties en capital sont certaines, liquides et exigibles et que la rémunération consistant dans l'émission et l'attribution des actions de COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A. en contrepartie de la conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles de LUF 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois), est conforme à l'article 26-1 de la loi du 24.04.1983.

Signé: N. Coster.»

*Troisième résolution*

A la suite des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts en son alinéa 1<sup>er</sup> qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions sept cent cinquante mille francs (4.750.000,- frs), représenté par quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées.»

Le montant des frais, rémunérations, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ 100.000,- francs.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau et les parties intervenantes ont signé avec Nous, notaire.

Signé: D. Kirsch, T. Kraeminger, K. Guénard, J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 68, case 2. – Reçu 35.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

J.-P. Hencks.

(39906/216/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(39907/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**GALUX S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.771.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 1995*

La cooptation de Monsieur Claude Hoffmann au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Michel van de Walle, administrateur démissionnaire, est ratifiée. Décharge est octroyée à ce dernier pour l'exécution de son mandat.

Le mandat de Monsieur Claude Hoffmann viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(39949/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**COPAREF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 32.561.

- 1) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 4 à 5.
- 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

- M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;
- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;
- M. Albert Wildgen, avocat, Luxembourg, administrateur-délégué;
- M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette;
- M<sup>e</sup> Catherine Biner Bradley, avocat, CH-Genève;
- Mme Louisa de Glutz, administrateur de sociétés, CH-Lausanne (en remplacement de M. Beat de Glutz, dont le mandat est venu à échéance).

*Commissaire aux comptes*

M<sup>e</sup> Jean-Claude Jonas, commissaire aux comptes, F-Paris.  
Luxembourg, le 9 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme  
Pour COPAREF S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39915/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**DEN DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 14.101.

*Extrait du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 1995*

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 1995, les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

- MM. Henrik Hoffmann, administrateur-délégué, demeurant à Niederaanven;  
Søren Rose, Deputy General Manager, demeurant à Bereldange;  
Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf;  
Vagn Falkensten Andersen, demeurant à Ehnen;
- Mme Lise Bischoff, demeurant à Luxembourg;
- MM. Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg;  
Allan Christensen, demeurant à Luxembourg;  
Bjarne Frederiksen, demeurant à Heisdorf;  
Alvaro Gentili, demeurant à Howald;  
Lars Mieritz Hansen, demeurant à Luxembourg;  
Erik Johannessen, demeurant à Mamer;  
John Kristian Jørgensen, demeurant à Luxembourg;  
Torben Krag, demeurant à Strassen;  
Mogens Kraght, demeurant à Luxembourg;  
Per Øgaard Madsen, demeurant à Luxembourg;  
Jean Manderscheid, demeurant à Berle;  
Hans H. Marx, demeurant à Luxembourg;  
Aage Meyer, demeurant à Luxembourg;  
Thomas Mitchell, demeurant à Luxembourg;  
Jens Christian Peterson, demeurant à Bertrange;  
Søren Rahbek, demeurant à Heisdorf;  
Jens M.L. Thomsen, demeurant à Mamer;  
Jacob Wester, demeurant à Luxembourg,

et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:

- Mlle Kirsten Irene Andersen, demeurant à Luxembourg;
- M. Michael Blom, demeurant à Luxembourg;
- Mlle Jane Boye, demeurant à Luxembourg;
- MM. Allan Brandt, demeurant à Audun-le-Roman, France;  
Søren Christensen, demeurant à Strassen;  
Peter Duynslaeger, demeurant à Luxembourg;  
Peter Dyhr, demeurant à Helmsange;

Mme Inga-May Gigler, demeurant à Gonderange;  
 MM. Claus Høgh Hansen, demeurant à Luxembourg;  
 Frans Haunstrup, demeurant à Mamer;  
 Mme Nadine Hayward, demeurant à Luxembourg;  
 MM. Frank Dan Jensen, demeurant à Bettembourg;  
 Erling Jespersen, demeurant à Steinsel;  
 Bo Kleinmann, demeurant à Brouch-Mersch;  
 Palle Lorenzen, demeurant à Luxembourg;  
 Lars Mikkelsen, demeurant à Luxembourg;  
 Morten Juul Nielsen, demeurant à Wellenstein;  
 Mme Louise Nordfors, demeurant à Luxembourg;  
 Mme Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem;  
 Mme Birgit Gunborg Olsen, demeurant à Strassen;  
 M. Anders Dyrup Petersen, demeurant à Luxembourg;  
 Mme Connie Petersen, demeurant à Mamer;  
 Mme Mette Poulsen, demeurant à Lorentzweiler;  
 Mme Viviane Reding, demeurant à Kayl;  
 M. Ib Rørmand, demeurant à Mamer;  
 MM. Thor Schrøder, demeurant à Strassen;  
 Søren Hammer Sørensen, demeurant à Bereldange;  
 Jesper Winding, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Vagn Falkensten Andersen ne devra pas faire usage de sa signature en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

H. Hoffmann  
*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(39921/222/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**DIMEX S.A., Société Anonyme.**

**Capital: 1.250.000,- LUF.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 244, rue de Luxembourg.  
 R. C. Luxembourg B 17.496.

Il est requis la modification de l'inscription relative aux personnes administrant la société, à savoir:

Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur, les dames:

Véronique Becker, épouse Eischen Jacques, employée privée, avec domicile à Bereldange,

Huguette Schaeffer, épouse Eischen Ernest, sans état, avec domicile à Angelsberg.

Leur mandat se terminera le 1<sup>er</sup> décembre 1995.

La société sera gérée à partir de cette date conjointement par l'administrateur restant et le commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à nouvelle élection.

Bertrange, le 27 novembre 1995.

M.-L. Mahowald

V. Becker-Eischen

H. Schaeffer-Eischen

*Administrateur*

*Administrateur*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(39923/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**LUISA SPAGNOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
 R. C. Luxembourg B 44.547.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 1995*

– Nomination de Monsieur Jean-Robert Bartolini, administrateur de catégorie B. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

– Le siège social de la société est transféré au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg (en remplacement du 11, rue Aldringen).

Certifié sincère et conforme  
 LUISA SPAGNOLI INTERNATIONAL S.A.  
 Signature Signature  
*Administrateur Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(39985/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**DOFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 10.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(39924/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**DOFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 10.352.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 13 juin 1995 à 11.00 heures  
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

– Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Jean Quintus et Gérard Coene, administrateurs et de MONTBRUN, ERNST & YOUNG, S.à r.l., commissaire aux comptes.

L'assemblée acte la décision de M. Jean Pierson de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie pour sa précieuse collaboration, et nomme en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue de Belle-Vue.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39925/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**ELDERBERRY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 24.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(39926/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.338.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 novembre 1995 à 11.00 heures*

*Résolution*

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de racheter 17.667 actions d'une valeur nominale de LUF 5.000,- de la société ENVOY HOLDING S.A. au prix unitaire de LUF 14.151,- par action conformément à l'autorisation et les modalités prévues par les articles 5 et 6 des statuts.

Le prix de rachat de LUF 250.005.717,- est déterminé sur base du calcul de la valeur nette par action au 28 novembre 1995.

Pour copie conforme

J. Winandy

J. Peynichou

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39927/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**EUROGAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.002.

Le bilan au 31 janvier 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour EUROGAS S.A.  
KREDIETRUST  
Signatures

(39928/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**EUROGAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.002.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 avril 1995*

– Le mandat d'administrateur de Messieurs Nigel Hamway, directeur de société, demeurant à GB-Londres, Gabriele Burgio, directeur de société, demeurant à I-Milano, et Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à L-Howald, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1996.

– FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, établie à Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1996.

Luxembourg, le 5 avril 1995.

Certifié sincère et conforme  
EUROGAS S.A.

G. Burgio C. Schlessler  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39929/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**EUROPEAN AUTOMOTIVE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 32.944.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

- M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;
- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;
- M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.  
Luxembourg, le 13 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme  
Pour EUROPEAN AUTOMOTIVE INVESTMENT  
COMPANY S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39931/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.090.

Les bilans au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 46, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 décembre 1995.

EUROPTIMA S.A.  
Signature

(39934/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**EURO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 46.017.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 7 décembre 1995.

Pour autant que de besoin, les administrateurs:

MM. Jean Bodoni, ingénieur commercial, Strassen,  
Guy Kettmann, attaché de direction, Howald,  
Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux,

Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, Leudelange,  
ainsi que le commissaire aux comptes,

Mlle Isabelle Arend, employée de banque, Alzingen,  
se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39930/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**EUROPEAN FINANCE CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 21.097.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Le Conseil d'Administration

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(39932/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 5.384.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(39941/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FINALBANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 5.751.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1998, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

- M. Paul-Georges Despature, administrateur de sociétés, CH-1209 Versoix, président du conseil d'administration;
- M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;
- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg (en remplacement de M. Eugène Muller, décédé).

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme

Pour FINALBANO S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39940/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**EUROPEAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 46.018.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 7 décembre 1995.

Pour autant que de besoin, les administrateurs:

MM. Jean Bodoni, ingénieur commercial, Strassen,  
Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, Leudelange,  
M. Fred Carotti, employé privé, Esch-sur-Alzette,  
ainsi que le commissaire aux comptes,  
Mlle Isabelle Arend, employée de banque, Alzingen,  
se sont démis de leurs fonctions avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39933/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FELTON S.A., Société Anonyme de participations financières.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 474, fol. 34, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour la société

Signature

(39937/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FIACRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.532.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(39939/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FONDACO S.A., Société Anonyme,  
(anc. FONDACO S.A. & CIE, Société en commandite par actions).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 36.480.

Les comptes annuels au 31 juillet 1994, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN & CO.

Société Civile

Signature

(39943/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FYFE BUSINESS CENTER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.508.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. J. Fyfe

Gérant

(39948/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FUNDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.602.

Les bilans aux 31 mars 1993, 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

FUNDUS HOLDING S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

(39946/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**FUNDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.602.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 12 octobre 1995*

– La cooptation de Madame Yolande Johanns, employée privée, Reckange-sur-Mess, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

– Les mandats de Madame Yolande Johanns, de Messieurs Jean-Paul Reiland et Marc Mommaerts, tous trois administrateurs ainsi que le mandat de FIN-CONTROLE S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme  
FUNDUS HOLDING S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39947/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**GESTIVALMO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 3.893.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(39950/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**GLOBE SALES MANAGEMENT & RENTALS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du quatre décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 1995, vol. 590, fol. 41, case 4, que:

le siège social de la société à responsabilité limitée unipersonnelle GLOBE SALES MANAGEMENT & RENTALS a été transféré à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 décembre 1995.

F. Unsen.

(39952/234/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**HSL, HANNOVER SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 39.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 30, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour HANNOVER SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39958/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**NOSTRAS S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. GREENFEED HOLDING S.A., Société Anonyme).**  
Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.283.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on November tenth.  
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company GREENFEED HOLDING S.A., a société anonyme registered at 3, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, incorporated on March 24, 1989, by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange, deed published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 215 of August 7, 1989.

The meeting is presided over by Mr J.P. Warren who appoints Ms C.A.M. Peuteman as secretary. The assembly elects Mr J.G.R. Belot as scrutineer. The chairman declares and requests the notary to act that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that out of 1,000.- (one thousand) shares issued, all shares are represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. To change the name of the company from GREENFEED HOLDING S.A. to NOSTRAS S.A.
2. Cancellation of the nominal value of the shares representing the corporate capital so that this corporate capital of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) will be represented by 1,000.- (one thousand) shares without indication of a nominal value.
3. Conversion of the subscribed capital from LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) into Dutch guilders (NLG), at the exchange rate Dutch guilder against Luxembourg franc in force on 10.11.1995 (NLG 1 = LUF 18.361), so that the subscribed capital will be set at NLG 68.079.- (sixty-eight thousand seventy-nine Dutch guilders), represented by 1,000.- (one thousand) shares without indication of a nominal value.
4. Increase of the share capital by an amount of NLG 4,931,921.- (four million nine hundred and thirty-one thousand nine hundred and twenty-one Dutch guilders) in order to raise it from its present amount of NLG 68,079.- (sixty-eight thousand seventy-nine Dutch guilders) to NLG 5,000,000.- (five million Dutch guilders), without the issue of any new shares but by the increase of the par value of the existing shares.
5. Subscription of the increase of capital by the current shareholders in proportion to their shares.
6. To change the form of the shares from its register form to the bearer form.
7. Amendment of articles No. 1, No. 3 and No. 4 of the Articles of Incorporation to adjust these Articles to the resolutions to be taken as described on the points 1 to 6 of the agenda.
8. Miscellaneous.

After deliberation, the assembly takes by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The assembly decides to change the name of the company from GREENFEED HOLDING S.A. to NOSTRAS S.A.

*Second resolution*

The meeting decides that the nominal value of the shares representing the corporate capital is cancelled so that this corporate capital of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) will be represented by 1,000.- (one thousand) shares without indication of a nominal value.

*Third resolution*

The meeting decides to convert the subscribed capital of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs) into Dutch guilders (NLG) by application of the exchange rate Dutch guilder against Luxembourg franc in force on November 10, 1995 (NLG 1.- = LUF 18.361), so that the subscribed capital will be set at NLG 68.079.- (sixty-eight thousand seventy-nine Dutch guilders), represented by 1,000.- (one thousand) shares without indication of a nominal value.

Proof of the exchange rate in force has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of NLG 4,931,921.- (four million nine hundred and thirty-one thousand nine hundred and twenty-one Dutch guilders) in order to raise it from its present amount of NLG 68,079.- (sixty-eight thousand seventy-nine Dutch guilders) to NLG 5,000,000.- (five million Dutch guilders), without the issue of any new shares but by the increase of the par value of the existing shares.

*Fifth resolution*

The increase of capital has been subscribed to by the current shareholders as indicated in the attendance list in proportion to their shares.

Proof of all payments has been given to the undersigned notary so that the amount of NLG 4,931,921.- (four million nine hundred and thirty-one thousand nine hundred and twenty-one Dutch guilders), is now at the free disposal of the company.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to change the form of the shares of the corporate capital from its register form to the bearer form.

*Seventh resolution*

In order to adapt the Statutes to the resolutions adopted during this meeting, the assembly decides to amend the articles 1, 3 and 4 of the Articles of Incorporation to read them as follows:

«**Art. 1. Form, name.** The Company will exist under the name of NOSTRAS S.A.»

«**Art. 3.** The share capital amounts to NLG 5,000,000.- (five million Dutch guilders) represented by 1,000.- (one thousand) shares without indication of nominal value, each fully paid up.»

«**Art. 4.** The shares of the corporation will be in bearer form.»

*Evaluation - Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,015,000.- LUF. The capital is evaluated at 90,555,001.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix novembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GREENFEED HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 3, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, le 24 mars 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 215 du 7 août 1989.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren qui nomme Mlle C.A.M. Peuteman comme secrétaire. L'assemblée élit M. J.G.R. Belot comme scrutateur. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que sur les 1.000,- (mille) actions émises, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modifier le nom de la société de GREENFEED HOLDING S.A. en NOSTRAS S.A.
2. Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital social de façon que le capital de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sera représenté par 1.000,- (mille) actions sans désignation de valeur nominale.
3. Conversion du capital souscrit de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en florins hollandais (NLG), au taux de change florin hollandais contre franc luxembourgeois en vigueur le 10 novembre 1995 (NLG 1 = LUF 18,361), de sorte que le capital social souscrit s'élève à NLG 68.079,- (soixante-huit mille soixante-dix-neuf florins hollandais), représenté par 1.000,- (mille) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Augmentation du capital social d'un montant de NLG 4.931.921,- (quatre millions neuf cent trente et un mille neuf cent vingt et un florins hollandais) afin de le porter de son montant actuel de NLG 68.079 (soixante-huit mille soixante-dix-neuf florins hollandais) au montant de NLG 5.000.000,- (cinq millions de florins hollandais) sans création d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes, chacune entièrement libérée.
5. Souscription de l'augmentation de capital par les actionnaires actuels au prorata de leurs actions.
6. Modification des actions nominatives du capital en actions au porteur.
7. Modification des articles 1, 3 et 4 des Statuts de la société afin d'adopter les résolutions prises sur la base des points 1 à 6 de l'ordre du jour de l'assemblée.
8. Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le nom de la société de GREENFEED HOLDING S.A. en NOSTRAS S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital social de façon que le capital de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sera représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en florins hollandais (NLG), au taux de change florin hollandais contre franc luxembourgeois en vigueur le 10 novembre 1995 de sorte que le capital social souscrit s'élève à NLG 68.079,- (soixante-huit mille soixante-dix-neuf florins hollandais), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Preuve a été apportée au notaire instrumentant du taux de change en vigueur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de NLG 4.931.921,- (quatre millions neuf cent trente et un mille neuf cent vingt et un florins hollandais) afin de le porter de son montant actuel de NLG 68.079,- (soixante-huit mille soixante-dix-neuf florins hollandais), au montant de NLG 5.000.000,- (cinq millions de florins hollandais) sans création d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes, chacune entièrement libérée.

*Cinquième résolution*

L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires actuels tels que figurant sur la liste de présence au prorata de leurs actions.

Preuve a été apportée au notaire instrumentant que le montant de NLG 4.931.921,- (quatre millions neuf cent trente et un mille neuf cent vingt et un florins hollandais) est actuellement à la libre disposition de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier la forme nominative des actions du capital en actions au porteur.

*Septième résolution*

Afin d'adapter les statuts aux résolutions prises lors de cette assemblée, l'assemblée décide de modifier les articles 1, 3 et 4 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** La société adopte la dénomination sociale NOSTRAS S.A.»

«**Art. 3.** Le capital social s'élève à NLG 5.000.000,- (cinq millions de florins hollandais), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

«**Art. 4.** Les actions de la société sont au porteur.»

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à 1.015.000,- LUF.

Le capital est évalué à 90.555.001,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrument qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C.A.M. Peuteman, J.G.R. Belot, J.P. Warren, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1995, vol. 820, fol. 30, case 7. – Reçu 905.550 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 1995.

J. Delvaux.

(39957/208/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13. décembre 1995.

**GRAX TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.576.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société, tenue en date du 6 décembre 1995, que: – La cooptation de Maître Jacques Schroeder et la cooptation de Monsieur Yves Schmit aux postes d'administrateurs de la société ont été ratifiées.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(39955/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**SERVICE REQUEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3765 Tétange, 11, Op der Knupp.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude Schaal, administrateur de sociétés, demeurant à L-3765 Tétange, 11, Op der Knupp;

2. SIGNATURES HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social à Panama, ici représentée par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale donnée à Panama, le 10 septembre 1993;

3. Madame Michèle Hilbert, administrateur de sociétés, demeurant à L-4437 Soleuvre, 7, rue de Differdange.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SERVICE REQUEST S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Tétange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet l'installation, la réparation et le dépannage de tout système électrique et mécanique, ainsi que la transformation électrique.

La société a également pour objet la confection d'armoires électriques de commande, et plus généralement l'achat et la vente de produits électro-mécaniques.

La société pourra faire ou participer directement ou indirectement à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante mille (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance****Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures à Tétange, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1995.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1996.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

|  |           |
|--|-----------|
| 1. Monsieur Claude Schaal, prénommé, six cent treize actions . . . . .       | 613       |
| 2. SIGNATURES HOLDINGS S.A., préqualifiée, six cent treize actions . . . . . | 613       |
| 3. Madame Michèle Hilbert, prénommée, vingt-quatre actions . . . . .         | <u>24</u> |
| Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .                           | 1.250     |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinquante mille francs (50.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Claude Schaal, prénommé,
  - b) Madame Michèle Hilbert, prénommée,
  - c) Mademoiselle Carole Kohll, administrateur de sociétés, demeurant à L-2729 Luxembourg, 16, rue Willibrord.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:  
Madame Sylvie Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-6196 Eisenborn, 30, rue de Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.
5. Le siège social est fixé à L-3765 Tétange, 11, Op der Knupp.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Claude Schaal, prénommé.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Claude Schaal, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Schaal, M. Hilbert, B. Felten, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 42, case 12. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 décembre 1995.

G. Lecuit.

(39626/220/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1995.

**SULAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. TRUSTINVEST LIMITED, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 16 novembre 1995;
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel;
3. Monsieur Pierre Lentz, prénommé, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SULAM S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à toute autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante mille dollars des Etats-Unis (USD 60.000,-), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de six cent mille dollars des Etats-Unis (USD 600.000,-), qui sera représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-), chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 novembre 2000, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixé par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de septembre à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

##### *Disposition générale*

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre 1996. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

##### *Souscription et paiement*

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

|   |     |
|---|-----|
| 1. TRUSTINVEST LIMITED, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande, | 597 |
| cinq cent quatre-vingt-dix-sept actions   |     |
| 2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,            | 2   |
| deux actions  |     |
| 3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange, une action       | 1   |
| Total:  | 600 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille dollars des Etats-Unis (60.000,- USD) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à un million sept cent trente-cinq mille deux cents francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- 2) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange;
- 3) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Seil, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 1995, vol. 497, fol. 1, case 5. – Reçu 17.352 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 1995.

J. Seckler.

(39628/231/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1995.

**SOK, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) La société anonyme CREGELUX, CRÉDIT GÉNÉRAL DU LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 30 novembre 1995;

2) La société anonyme ECOREAL S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 30 novembre 1995.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SOK.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à BEF 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille francs belges), représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) par action.

Le capital autorisé est fixé à BEF 100.000.000,- (cent millions francs belges), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) par action.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

## **Titre II. - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

### **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- |  |              |
|--|--------------|
| 1. - La société anonyme CREGELUX S.A., prédésignée, sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . | 7.499        |
| 2. - La société anonyme Ecoreal S.A., prédésignée, une action . . . . .  | 1            |
| <b>Total:</b> sept mille cinq cents actions . . . . .  | <b>7.500</b> |

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en numéraire, si bien que la somme de BEF 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille francs belges) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cent cinquante mille francs luxembourgeois.

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an:

- a) Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn (Luxembourg);
- b) Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm (Luxembourg);
- c) Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Ehlinge/Mess (Luxembourg).

2. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker (Luxembourg).

3. - Exceptionnellement, le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 1997.

4. - Le siège social de la société est établi à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Birchen, J.-P. Rosen, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1995, vol. 819, fol. 68, case 1. – Reçu 75.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 décembre 1995.

J. Elvinger.

(39627/211/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1995.

---

**GLOBEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1995, vol. 471, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1995.

Signatures.

(39953/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

---

**GLOBEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 4.097.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1995, vol. 471, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1995.

Signatures.

(39954/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

---

**HANOVARIAN INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 18.344.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(39959/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

---

**INTERSAB S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.018.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

(39966/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

---

**HOKKAIDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 19.801.

1) MM. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, et André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'administration*

- M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de M. Carlo Damgé, démissionnaire);
- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Pierre Wagner, démissionnaire);
- M. Roger Molitor, licencié en administration des affaires Lièges, Luxembourg (en remplacement de M. Jean-Marie Schockmel, démissionnaire).

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme  
Pour HOKKAIDO S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39961/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**HYPRAHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.084.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour HYDRAHOLDING S.A.  
KREDIETRUST  
Signatures

(39962/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**HYPRAHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.084.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 10 août 1995*

– La démission de Monsieur Paolo Dermitzel, économiste, CH-Cureglia en tant que commissaire aux comptes, est acceptée.

– Madame Elena Dermitzel-Rossi, administrateur de sociétés, CH-Chiasso est nommée nouveau commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Luxembourg, le 5 avril 1995.

Certifié sincère et conforme  
HYPRAHOLDING S.A.  
P. Rossi

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 37, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(39963/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**LEESCH FRERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Signature.

(39981/539/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 1995.

**UNALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 27, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 novembre 1995;
  2. ECOREAL S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 14, rue Aldringen, ici représentée par Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Olm, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 novembre 1995.
- Lesquelles procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de UNALUX.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières ainsi que l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions de francs belges (BEF 7.000.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de francs belges (BEF 100.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

## **Titre II. - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article dix des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

## **Titre III. - Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

## **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et de leurs lois modificatives.

#### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

#### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

|   |          |
|---|----------|
| 1. CREGELUX, prénommée, six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . . | 6.999    |
| 2. ECOREAL S.A., prénommée, une action . . . . .                                    | <u>1</u> |
| Total: sept mille actions . . . . .   | 7.000    |

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme de sept millions de francs belges (BEF 7.000.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 120.000,-).

#### Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an:

- a) Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn,
- b) Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm,
- c) Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Ehlinge/Mess.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker.

3. Exceptionnellement, le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

4. Le siège social de la société est fixé au 14, rue Aldringen, à L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. -P. Rosen, C. Wald, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, vol. 87S, fol. 55, case 7. – Reçu 70.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

E. Schlessner.

(39629/227/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 1995.

### UMZ-UMWELTMANAGEMENT ZENS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf-Muertendall (Dépôtie Sigre).

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 474, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour UMZ-UMWELTMANAGEMENT ZENS, GmbH  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(39603/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

**UBS (LUX) PORTFOLIO INVEST FIXED INCOME, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital,  
(anc. UBS PORTFOLIO INVEST FIXED INCOME).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 43.925.

Im Jahre eintausendneuhundertfünfundneunzig, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital UBS PORTFOLIO INVEST FIXED INCOME, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 43.925, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft UBS PORTFOLIO INVEST FIXED INCOME wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 24. Mai 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nummer 308 vom 28. Juni 1993.

Die Versammlung wird um vierzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Manuel HAUSER, Vice-President, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär, Fräulein Muriel Schimmer, Privatangestellte, wohnhaft in Fentange.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler, Herrn Gilbert Schintgen, Assistant Vice-President, wohnhaft in Düdelingen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass:

I. Die Einberufungen zu gegenwärtiger Versammlung erfolgten:

a) im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

Nummer 568 vom 7. November 1995,

Nummer 598 vom 24. November 1995.

b) im Luxemburger Wort:

am 7. November 1995,

am 24. November 1995.

c) im Tageblatt:

am 7. November 1995,

am 24. November 1995,

sowie in den im Verkaufsprospekt vorgesehenen Publikationsorganen.

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Änderung der Artikel 1, 5, 8, 10, 17 und 25 der Statuten.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens und Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, geht hervor, dass von den dreizehn Millionen achthunderteinundvierzigtausendvierundsiebzig (13.841.074) Aktien, welche in Umlauf sind, vierhundert (400) Aktien in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

Der Vorsitzende informiert die Generalversammlung, dass eine erste ausserordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 6. November 1995 einberufen worden war und dass die Bedingungen, um über die Tagesordnung zu bestimmen, nicht erfüllt waren.

Die gegenwärtige Generalversammlung ist beschlussfähig, egal wieviele Aktien anwesend oder vertreten sind.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sind dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. November 1995 beigelegt.

Als dann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Namen der Gesellschaft in UBS (LUX) PORTFOLIO INVEST FIXED INCOME abzuändern und Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Name.** Es besteht eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable» oder «SICAV») unter dem Namen UBS (LUX) PORTFOLIO INVEST FIXED INCOME.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, «ECU» durch «XEU» in Artikel 5 der Satzung zu ersetzen.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, «ECU» durch «XEU» in Artikel 8 der Satzung zu ersetzen.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, folgende Absätze in Artikel 10 Punkt 1) betreffend die Bewertung der Vermögenswerte hinzuzufügen:

«- Geldmarktinstrumente sowie andere gesetzlich zulässige Vermögenswerte können zu ihrem jeweiligen Verkehrswert, wie ihn die Gesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfaren Bewertungsregeln festlegt, bewertet werden;

- Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 30 Tagen können mit dem jeweiligen Renditekurs bewertet werden, vorausgesetzt, ein entsprechender Vertrag zwischen dem Kreditinstitut, das die Festgelder verwahrt, und der Gesellschaft sieht vor, dass diese Festgelder zu jeder Zeit kündbar sind und dass im Falle einer Kündigung ihr Realisationswert diesem Renditekurs entspricht.»

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, in Artikel 17 der Satzung «EG» durch Europäische Union «EU» zu ersetzen.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den letzten Satz von Artikel 25 der Satzung zu streichen und den zweiten Absatz durch folgenden Text zu ergänzen:

«Die von der Zusammenlegung von Anteilklassen betroffenen Anteilhaber sind während eines Monats nach Veröffentlichung des Beschlusses im «Mémorial», im «Luxemburger Wort», sowie in den vom Verwaltungsrat festgelegten Zeitungen, berechtigt die Rücknahme aller oder eines Teils ihrer Anteile zum gültigen Nettoinventarwert (ohne Rücknahmeabschlag) zu verlangen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Hauser, M. Schimmer, G. Schintgen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Januar 1996

F. Baden.

(01283/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1996.

**UBS (LUX) PORTFOLIO INVEST FIXED INCOME, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 janvier 1996.

F. Baden.

(01284/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 1996.

**TRINIDAD A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Der unterzeichnete Herr Walter Herman Müller, Kaufmann, wohnhaft in B-4700 Eupen, Schilsweg 15, tritt als Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrates der TRINIDAD A.G., zurück.

Die unterzeichnete Frau Marlies Müller, Kauffrau, wohnhaft in B-4700 Eupen, Schilsweg 15, tritt als Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates der TRINIDAD A.G., zurück.

Luxemburg, den 23. Mai 1995.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1995, vol. 467, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(39600/215/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 1995.

**THE NEW WORLD INCOME TRUST.****AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Upon decision of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY (the «Management Company») acting as Management Company to THE NEW WORLD INCOME TRUST (the «Trust»), and with the approval of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., as custodian of the Trust, it has been decided:

to complete article 5) 1) under «Investment Restrictions» by adding the following wording:

«The aforesaid limit of 10% shall be raised to 30% in respect of debt securities issued by first class financial institutions.»

The above change becomes effective on the date of publication hereof.

Luxembourg, 15th January 1996.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND  
MANAGEMENT COMPANY  
as Management Company  
Signature

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.  
as Custodian  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(03322/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**IDEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.751.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à la  
**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
de liquidation ci-après qui se tiendra le mardi 20 février 1996 à 17.30 heures, au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, dans les bureaux de Maître André Schwachtgen, notaire, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du liquidateur.
  2. Nomination d'un Réviseur d'Entreprises aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation.
- Aucun quorum n'est requis pour les points de l'ordre du jour. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action de classe A et B donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (00019/230/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**CATANA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 43.249.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
qui se tiendra le mardi 20 février 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Nominations statutaires.
- Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00180/009/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL VENTURE CAPITAL PARTNERS (IVCP) S.A. HOLDING, Aktiengesellschaft, Société Anonyme (en liquidation).**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 20.468.

The Shareholders are hereby convened to attend the  
**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**  
which is going to be held on Wednesday, February 21st, 1996 at 11.30 a.m. in Luxembourg at the AEROGOLF SHERATON HOTEL in Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. Welcome address.
2. Activity Report by the Liquidators.
3. Information on current situation.
4. Unaudited Balance Sheet as of December 31st, 1995.
5. Liquidators' mandate.
6. Miscellaneous.

I (00196/507/19)

*The Liquidators.*

**MULTIPARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 24.460.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**  
qui se tiendra le vendredi 23 février 1996 à 14.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré la perte reportée.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00209/009/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**BALI S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 34.315.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 8. Februar 1996 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Oktober 1995.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

II (00045/534/17)

Der Verwaltungsrat.

**NOVALIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 19.763.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 février 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (00073/526/17)

Le Conseil d'Administration.

**LAVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 février 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (00074/526/16)

Le Conseil d'Administration.

**BARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.051.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 12 février 1996 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00085/534/16)

Le Conseil d'Administration

**W.K.L. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 50.883.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 février 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00088/526/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**EGOHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.874.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 février 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00089/526/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**TABLAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.881.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 février 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00090/526/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**TRICOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.561.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 février 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (00104/029/19)

Le Conseil d'Administration.

---

**NORTHEAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.879.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 février 1996 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (00100/526/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**KENTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.959.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 13 février 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995;
4. Divers.

II (00108/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**EFFICACE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 18.914.

All Shareholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which is going to be held at 69, route d'Esch, Luxembourg, on 8th February 1996 at 11.00 a.m.

*Agenda:*

- 1) Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor.
- 2) Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account at 31st December 1995.
- 3) Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
- 4) Miscellaneous.

II (04473/006/15)

*The Board of Directors.*

**VIANITA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.915.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 février 1996 à 10.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (04474/006/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**CLIM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 26.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 15 février 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 décembre 1995 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04476/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**BECK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 23.293.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on February 15, 1996 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Annual General Meeting of December 18, 1995 could not deliberate in due form on item 4 of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (04477/526/15)

*The Board of Directors.*

**HOUSTON RESEARCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 27.224.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 15 février 1996 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 décembre 1995 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04478/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**COTIGNAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 15 février 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 décembre 1995 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04479/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALPHA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 26.464.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *February 15, 1996* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Annual General Meeting of December 18, 1995 could not deliberate in due form on item 4 of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (04480/526/15)

*The Board of Directors.*

**COPARRINAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *15 février 1996* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 décembre 1995 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04481/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**FIN SOFT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 28.211.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, le *mercredi 7 février 1996* à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes annuels au 31 décembre 1992.
2. Affectation du résultat de l'exercice 1992.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1992.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social ou auprès de tout organisme financier reconnu ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

II (00086/687/25)

*Pour le Conseil d'Administration*  
G. Bonzanigo